

<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article635>



Le flottage du bois en Morvan

- Les Provinces - Morvan -



Date de mise en ligne : samedi 20 juin 2020

Tous droits réservés Maison des Provinces - Tous droits réservés



En Morvan : Le flottage du bois au temps de l'ancien régime

Un bouleversement

A partir du XVI^e siècle, le flottage des bois de moule, pour la provision de Paris, entraîne un bouleversement dans l'utilisation de la forêt morvandelle, aussi bien que dans la vie paysanne. Au delà du détail des opérations qui ont laissé en Morvan tant de souvenirs nostalgiques et quelque peu mythiques, il faut comprendre les changements intervenus dans les rapports des hommes entre eux, et avec la forêt.

L'ancienne forêt domestique

Au moyen-âge, la forêt était exploitée d'une manière domestique, le seigneur y trouvant essentiellement une activité de chasse à côté des fournitures indispensables à la vie quotidienne (chauffage, clôtures, construction, engins...). Les habitants, manants et tenanciers, y cherchaient un complément de ressources à leurs modestes exploitations, sous forme de multiples cueillettes et surtout 'd'usages' moyennant redevance : Bois pour le chauffage, les outils, la chaussure des charrettes, le bâtiment, les clôtures, les sabots...

Le marché parisien

La croissance continue de la capitale (estimation de 250.000 habitants pour le XVIII^e siècle, 550.000 en 1801, 1.000.000 en 1846) développe les besoins, particulièrement en combustible.

On a progressivement utilisé les ressources mobilisables, par voie d'eau sur le bassin de la Seine, et la nécessité s'impose d'exploiter la forêt morvandelle.

D'où l'organisation du flottage en train, à partir des zones de Clamecy sur l'Yonne et de Vermenton sur la Cure, flottage en train, lui-même alimenté par le flottage à bûches perdues sur les ruisseaux en amont. Charles Leconte aurait fait partir le premier train de Châtel-Censoir en 1547, cependant que Jean Rouvet aménage l'amont (étangs pour le lâchage, bordure des ports, nettoyage des lits).

En 1580, on atteint les sources de la Cure, en 1587, Château-Chinon. Le système est bien au point dès le début du XVIII^e siècle, et Simon Sauterau, d'Arleuf (monument dans l'église), équipe l'Yonne supérieure.



Les marchands organisent le trafic

La division originelle s'estompe progressivement entre les marchands de Paris, qui viennent s'approvisionner sur les ports où se construisent les trains, et les marchands forains, qui assurent la collecte des bois en amont et le flottage à bûches perdues.

Dès le XVIII^e siècle, les plus importants contrôlent tout le trafic du Morvan à Paris, tantôt en accord, tantôt en rivalité avec les propriétaires nobles. Ils ont des auxiliaires sur le terrain, facteurs et agents.

À citer les Girardot, les Etignard, les Sautereau.

Ainsi Simon-Pierre Sautereau (1735-1803), syndic-adjoint de la profession, acheteur de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France', seigneur de Quincize (Blismes). Bien sûr, le commerce est étroitement encadré et contrôlé par le bureau de la ville de Paris et par l'administration royale.

Le conflit social en Morvan

Le nouveau marché du bois rompt l'équilibre social approximatif qui existait entre seigneurs et paysans. Dans le nord Morvan, celui des bassins de l'Yonne et de la Cure, les grandes familles nobles, grands propriétaires de bois par centaines et milliers d'hectares, les Chastellux, Château-Chinon, La Tournelle, Roussillon..., pour se réserver tout le profit du nouveau trafic, s'efforcent, par de multiples procès, de limiter ou supprimer les droits d'usage qui altèrent leurs propriétés.

Les paysans tenanciers voient ainsi diminuer ou disparaître leurs ressources complémentaires et doivent leur survie aux salaires gagnés dans l'exploitation du bois. Car ils deviennent une main-d'œuvre qui assure le bûcheronnage, le charroi, l'empilage, le jetage, le contrôle du flot comme 'poules d'eau' armées de crocs, et l'entretien des ruisseaux... L'opposition se retrouve ultérieurement jusque dans les soulèvements de 1848.



Le flottage atteint son apogée à la fin du XVIII^e siècle et au début du Consulat, lorsque Paris, selon Jean Boissière, consomme entre un million et un million et demi de stères par an, dont le Morvan fournit les deux tiers. Mais comme le montre Marcel Vigreux, le flottage connaît un rapide déclin dès le XIX^e siècle. La forêt elle-même a évolué, puisque Vauban dès la fin du XVII^e siècle, observe le remplacement de la futaie par un taillis, d'ailleurs favorable au furetage.



<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article635&lang=fr>] title="" />

Post-scriptum :

Le flottage du bois en Morvan

Le flottage du bois en Morvan – Source : site internet « Patrimoine du Morvan »